

Séance publique transitoire du directeur général du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 25<sup>e</sup> jour du mois d'août 2020, à compter de 19 h 10 à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

Présences :

Directeur général :	Martial Gaudreau	
Directrice des services de l'enseignement et du transport :	Dany Grégoire	
Directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire :	Isabelle Dagneau	
Directrice du service des ressources humaines :	Julie Morin	
Directrice du service des ressources financières et matérielles :	Mélissa Francoeur	
Directeur du service de l'informatique	Luc Grandchamp	
Coordonnateur au service des ressources humaines :	Éric Croteau	Absent
Coordonnateur au service des ressources matérielles :	Yanick Bastien	Absent
Coordonnatrice des services de l'enseignement et du transport scolaire :	Julie Martineau	
Directrice générale adjointe, secrétaire générale et responsable des communications :	Annie Garon	

**DGT20-4724 – Ordre du jour**

Il est résolu par le directeur général d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de la séance transitoire publique du directeur général du 23 juin 2020**
  - 2.1. Adoption.
  - 2.2. Suivi.
- 3. Procès-verbal de la séance transitoire publique ajournée du directeur général du 30 juin 2020**
  - 3.1. Adoption.
  - 3.2. Suivi.
- 4. Période de questions réservée au public**
- 5. Direction générale**
  - 5.1. Procès-verbal du comité consultatif du directeur général du 9 juillet 2020.
  - 5.2. Reddition de comptes des décisions prises par le directeur général

Description	Établissement	Décision prise le :	
a) Attribution de poste – Ouvrier d'entretien, classe 2	Régulier à temps plein 32 h 30 min./sem. (soir)	Polyvalente Montignac	30 juin 2020
b) Reclassification – Technicien en informatique à technicien en informatique, classe principale	Régulier à temps plein 35 h/sem.	Siège social à East Angus	8 juillet 2020

- 6. Services des ressources humaines**
  - 6.1. Engagements – Enseignantes et enseignants à temps plein 2020-2021.
  - 6.2. Annulation – Mises en disponibilité 2020-2021.
  - 6.3. Plan d'effectifs 2020-2021 – Personnel de soutien en adaptation scolaire.
  - 6.4. Attribution de poste – Conseillère d'orientation – Régulier à temps plein – 35 h/sem. – École La Frontalière.
  - 6.5. Plan d'effectifs des professionnels 2020-2021 – Modifications.
- 7. Services des ressources financières et matérielles**
  - 7.1. Entretien ménager à contrat :
    - a) Centre de services de Coaticook
    - b) École Saint-Paul
- 8. Service du transport**
  - 8.1. Contrats de berlines 2020-2021.
- 9. Secrétariat général**
  - 9.1. Conseils d'établissement – Modifications de la composition
    - a) École des Sommets
    - b) École de Saint-Romain
    - c) École de la Source
    - d) École Notre-Dame-de-Lorette

**10. Période de questions réservée au public**

**11. Correspondance**

**12. Autres sujets**

**13. Date et heure de la prochaine séance**

Le mardi 22 septembre 2020 à 19 h.

**14. Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

**DGT20-4725 – Adoption du procès-verbal - Séance transitoire publique du directeur général du 23 juin 2020**

Considérant que le directeur général a pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Il est résolu par le directeur général que le procès-verbal de la séance transitoire publique du directeur général du 23 juin 2020 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

**ADOPTÉE**

**Suivi**

Rien à signaler.

**DGT20-4726 – Adoption du procès-verbal - Séance transitoire publique ajournée du directeur général du 30 juin 2020**

Considérant que le directeur général a pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Il est résolu par le directeur général que le procès-verbal de la séance transitoire publique ajournée du directeur général du 30 juin 2020 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

**ADOPTÉE**

**Suivi**

Rien à signaler.

**Période de questions réservée au public**

Madame Sophie Martineau-Dupont, présidente et monsieur Antoine Prévost, vice-président du comité de parents du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons sont présents et indiquent qu'ils n'ont aucune question à poser.

**Procès-verbal du comité consultatif du directeur général du 9 juillet 2020**

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif du directeur général du 9 juillet 2020 est produit à titre d'information.

**Reddition de comptes des décisions prises par le directeur général**

**DGT20-4727 – Attribution de poste – Ouvrier d'entretien, classe 2 – Régulier à temps plein – 32 h 30 min./sem. (soir) – Polyvalente Montignac**

Considérant le rapport du poste d'ouvrier d'entretien, classe II - régulier à temps plein – 32 h 30 min/sem. (soir) à la polyvalente Montignac;

il est résolu par le directeur général d'attribuer à monsieur Richard Bolduc le poste d'ouvrier d'entretien, classe II - régulier à temps plein – 32 h 30 min/sem. (soir) à la polyvalente Montignac. La date d'entrée en fonction est le 6 juillet 2020.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4728 – Reclassification – Technicien en informatique à technicien en informatique, classe principale – Régulier à temps plein – 35 h/sem. – Siège social à East Angus**

Considérant le dépôt d'une demande de reclassement présentée par monsieur Martin Rodrigue dans laquelle il souhaite être classé dans la classe d'emplois de technicien en informatique, classe principale;

Considérant que l'analyse faite par le service des ressources humaines démontre que les tâches de monsieur Martin Rodrigue s'apparentent majoritairement à la classe d'emplois de technicien en informatique, classe principale;

Considérant l'obligation du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de répartir équitablement ses ressources entre ses établissements;

Considérant que monsieur Martin Rodrigue possède toutes les qualifications pour occuper ce poste;

Considérant l'entente intervenue entre monsieur Martin Rodrigue, le syndicat du personnel de soutien et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

il est résolu par le directeur général de procéder au reclassement de monsieur Martin Rodrigue à la classe d'emplois de technicien en informatique, classe principale, poste régulier temps plein, 35 h/sem. au siège social à East Angus, et ce, à compter du 22 mai 2020 et de modifier en conséquence le plan d'effectifs 2020-2021 du personnel de soutien adopté le 26 mai 2020 (DGT20-4677).

**ADOPTÉE**

## **Décisions prises par le directeur général – séance tenante :**

### **DGT20-4729 – Engagements – Enseignantes et enseignants à temps plein 2020-2021**

Considérant la politique d'embauche;

Considérant les recommandations formulées;

il est résolu par le directeur général de procéder à l'engagement des enseignantes et enseignants suivants pour enseigner au champ indiqué, dans les écoles ci-après énumérées pour l'année scolaire 2020-2021, et ce, avec un contrat à temps plein, à compter du 24 août 2020 :

#### **Champ 1.02 – Adaptation scolaire au primaire (dénombrement flottant)**

Marie-Ève Bélanger	d'Audet, des Monts-et-Lacs et des Monts-Blancs
Marie-Ève Mc Duff	du Parchemin – Côté Couvent

#### **Champ 1.04 – Adaptation scolaire au secondaire**

Myriam Longpré	École La Frontalière
Afua Mitile Ndiokubwayo	Polyvalente Louis-Saint-Laurent
Jessica Proteau	Polyvalente Montignac

#### **Champ 2.01 – Préscolaire**

Marie-France Gagnon	des Monts-et-Lacs
Kelly-Anne Gamsby	Notre-Dame-du-Paradis

#### **Champ 3.01 - Primaire**

Marie-Claude Audet	Saint-Camille
Annie-Pier Boulanger	Notre-Dame-de-Fatima
Noémie Gamache	du Parchemin – Côté Collège
Andréa Labrecque	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
Alexandre Lemay	Saint-Paul
Chloé Marcotte	Saint-Camille
Nathalie Rodrigue	Monseigneur-Durand
Marjolaine Rouillard	des Trois-Cantons

#### **Champ 5.01 – Éducation physique au primaire**

Élyse Benjamin	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
Nathalie Bernier	de la Source, de Saint-Romain et Sacré-Cœur de Lac-Mégantic

#### **Champ 8.01 – Anglais au secondaire**

Marc Foucher	Polyvalente Montignac
Élizabeth Méryneau	École La Frontalière

#### **Champ 9.01 – Éducation physique au secondaire**

Alec Michaud	École La Frontalière
--------------	----------------------

#### **Champ 12.01 – Français au secondaire**

Amélie Guévremont	École La Frontalière
Josée Guillette	Polyvalente Louis-Saint-Laurent
Sophie Landry	Polyvalente Louis-Saint-Laurent

#### **Champ 13.01 – Sciences au secondaire**

Véronique Fabi	Polyvalente Montignac
Benjamin Gagnon	Polyvalente Montignac

#### **Champ 13.02 – Mathématiques au secondaire**

Danny Di Stefano	Polyvalente Louis-Saint-Laurent
------------------	---------------------------------

#### **Champ 17.01 – Univers social au secondaire**

Marie-Josée Riendeau	École La Frontalière
----------------------	----------------------

## **ADOPTÉE**

### **DGT20-4730 – Annulation – Mises en disponibilité 2020-2021**

il est résolu par le directeur de modifier la résolution DGT20-4678, en annulant la mise en disponibilité pour surplus de personnel, pour l'année scolaire 2020-2021, des enseignants suivants :

#### ***Sous-spécialité 2 A.03 – Horticulture ornementale***

Andrée Dugal	Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA
Christiane Perron	Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA

#### ***Sous-spécialité 2 A.05 – Réalisation d'aménagements paysagers***

Bertrand Gagnon	Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA
Brigitte Proteau	Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA

#### ***Éducation des adultes – Mathématiques***

Suzie Fortier	Centre d'éducation des adultes – Point de services de Lac-Mégantic
---------------	--

## **ADOPTÉE**

**DGT20-4731 – Plan d'effectifs 2020-2021 – Personnel de soutien en adaptation scolaire**

Considérant la recommandation formulée suite à la séance d'affectation du personnel de soutien en adaptation scolaire, tenue le mercredi 12 août 2020;

il est résolu par le directeur général d'adopter le plan d'effectifs 2020-2021 du personnel de soutien en adaptation scolaire, lequel est joint en annexe DGT435-2020-2021-127 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4732 – Attribution de poste – Conseillère d'orientation – Régulier à temps plein – 35 h/sem. – École La Frontalière**

Considérant le poste laissé vacant à la suite de la démission de madame Claudie Théberge;

Considérant le rapport du poste de conseillère d'orientation - régulier à temps plein – 35 h/sem. à l'École La Frontalière;

il est résolu par le directeur général d'attribuer à madame Catherine Pelletier le poste de conseillère d'orientation – régulier à temps plein – 35 h/sem. à l'École La Frontalière. La date d'entrée est le 25 août 2020.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4733 – Création de poste - Conseillère ou conseiller pédagogique pour le Centre d'éducation des adultes – points de service Coaticook, East Angus et Lac-Mégantic – Régulier à temps plein – 28 h/sem.**

Considérant le poste de conseillère pédagogique laissé vacant à la suite de la démission de madame Marie-Claude Thériault;

Considérant la nécessité de scinder le poste de conseillère ou conseiller pédagogique pour le Centre d'éducation des adultes du CSSHC – points de service Coaticook, East Angus et Lac-Mégantic et pour le Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François – 35 h/sem. figurant actuellement au plan d'effectifs du personnel professionnel 2020-2021, afin de traiter distinctement les services à offrir dans chacun des ordres d'enseignement;

il est résolu par le directeur général :

- a) de créer un poste de conseillère ou conseiller pédagogique pour le Centre d'éducation des adultes du CSSHC – points de service Coaticook, East Angus et Lac-Mégantic – Régulier à temps plein – 28 h/sem. et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel professionnel 2020-2021, adoptée le 26 mai 2020 (DGT20-4676).
- b) d'abolir, lors de la prochaine planification des effectifs, le poste de conseillère ou conseiller pédagogique pour le Centre d'éducation des adultes du CSSHC – points de service Coaticook, East Angus et Lac-Mégantic et pour le Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François – 35 h/sem., figurant au plan d'effectifs 2020-2021.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4734 – Création de poste - Conseillère ou conseiller pédagogique pour le Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François – Régulier à temps partiel – 7 h/sem.**

Considérant le poste de conseillère pédagogique laissé vacant à la suite de la démission de madame Marie-Claude Thériault;

Considérant la nécessité de scinder le poste de conseillère ou conseiller pédagogique pour le Centre d'éducation des adultes du CSSHC – points de service Coaticook, East Angus et Lac-Mégantic et pour le Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François – 35 h/sem. figurant actuellement au plan d'effectifs du personnel professionnel 2020-2021, afin de traiter distinctement les services à offrir dans chacun des ordres d'enseignement;

il est résolu par le directeur général :

- a) de créer un poste de conseillère ou conseiller pédagogique pour le Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François – Régulier à temps partiel – 7 h/sem. et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel professionnel 2020-2021, adoptée le 26 mai 2020 (DGT20-4676).
- b) d'abolir, lors de la prochaine planification des effectifs, le poste de conseillère ou conseiller pédagogique pour le Centre d'éducation des adultes du CSSHC – points de service Coaticook, East Angus et Lac-Mégantic et pour le Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François – 35 h/sem., figurant au plan d'effectifs 2020-2021.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4735 – Entretien ménager à contrat – Centre de services de Coaticook**

Considérant l'appel d'offres sur invitation # 2020-12;

Considérant l'unique soumission reçue :

<u>Entreprises</u>	<u>Montant (avant taxes)</u>
Martine Lanctôt	46 800.00 \$

il est résolu par le directeur général d'accorder le contrat d'entretien ménager au Centre de services scolaire de Coaticook, à Martine Lanctôt, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 46 800 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4736 – Entretien ménager à contrat – École Saint-Paul**

Considérant l'appel d'offres sur invitation # 2020-13;

Considérant les soumissions reçues :

<u>Entreprises</u>	<u>Montant (avant taxes)</u>
Philippe Valcourt	60 450.00\$
Entretien SLIR.	60 624,00 \$

il est résolu par le directeur général d'accorder le contrat d'entretien ménager à l'école Saint-Paul, à Philippe Valcourt, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 60 450 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4737 – Contrats de berlines 2020-2021**

Considérant que les contrats de transport ont été négociés pour une période de 5 ans, soit de l'année 2017 à l'année 2022;

Considérant que les contrats de berlines font partie de cette négociation, mais sont renouvelables annuellement;

il est résolu par la directrice générale adjointe d'autoriser le directeur général à signer les contrats de berlines pour l'année 2020-2021, joints en annexe DGT455-2020-2021-011.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4738 – Conseil d'établissement – Modification de la composition - École des Sommets**

Considérant les termes de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que la commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

Considérant les termes de l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'établissement comprend au plus 20 membres et qu'il est composé notamment des personnes suivantes :

- au moins quatre membres du personnel de l'école, dont au moins deux enseignants et, si les personnes concernées en décident ainsi, au moins un membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un membre du personnel de soutien, élus par leurs pairs;
- dans le cas d'une école où des services de garde sont organisés pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, un membre du personnel affecté à ces services, élu par ses pairs.

Considérant que le nombre total de postes, pour les représentants des membres du personnel susmentionnés, doit être égal au nombre de postes pour les représentants des parents;

Considérant le processus électoral qui devra être déployé prochainement afin de combler les postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, au sein duquel siégera un représentant pour chacune des catégories de membres du personnel suivantes :

- 1 cadre scolaire
- 1 directeur d'établissement
- 1 membre du personnel enseignant
- 1 membre du personnel professionnel
- 1 membre du personnel de soutien

Considérant que les membres du personnel éligibles pour combler ces postes sont ceux qui siégeront sur les conseils d'établissements;

Considérant la nécessité que chacune des catégories puissent être adéquatement représentée au sein des conseils d'établissement afin d'avoir l'opportunité de soumettre sa candidature et de voter à l'élection de la catégorie des membres du personnel dont elle fait partie;

sur la proposition du directeur général, il est résolu :

a) de modifier la composition du conseil d'établissement de l'école des Sommets comme suit :

Nombre de représentants des parents	5
Nombre de représentants des membres du personnel	5

b) que la résolution CC09-2247 soit modifiée en conséquence ainsi que toute résolution incompatible avec la présente.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4739 – Conseil d'établissement – Modification de la composition - École de Saint-Romain**

Considérant les termes de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que la commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

Considérant les termes de l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'établissement comprend au plus 20 membres et qu'il est composé notamment des personnes suivantes :

- au moins quatre membres du personnel de l'école, dont au moins deux enseignants et, si les personnes concernées en décident ainsi, au moins un membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un membre du personnel de soutien, élus par leurs pairs;
- dans le cas d'une école où des services de garde sont organisés pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, un membre du personnel affecté à ces services, élu par ses pairs.

Considérant que le nombre total de postes, pour les représentants des membres du personnel susmentionnés, doit être égal au nombre de postes pour les représentants des parents;

Considérant le processus électoral qui devra être déployé prochainement afin de combler les postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, au sein duquel siègera un représentant pour chacune des catégories de membres du personnel suivantes :

- 1 cadre scolaire
- 1 directeur d'établissement
- 1 membre du personnel enseignant
- 1 membre du personnel professionnel
- 1 membre du personnel de soutien

Considérant que les membres du personnel éligibles pour combler ces postes sont ceux qui siègeront sur les conseils d'établissements;

Considérant la nécessité que chacune des catégories puissent être adéquatement représentée au sein des conseils d'établissement afin d'avoir l'opportunité de soumettre sa candidature et de voter à l'élection de la catégorie des membres du personnel dont elle fait partie;

sur la proposition du directeur général, il est résolu :

- a) de modifier la composition du conseil d'établissement de l'école de Saint-Romain comme suit :

Nombre de représentants des parents	4
Nombre de représentants des membres du personnel	4

- b) que la résolution CC98-38 soit modifiée en conséquence ainsi que toute résolution incompatible avec la présente.

**ADOPTÉE**

**DGT20-4740 – Conseil d'établissement – Modification de la composition - École de la Source**

Considérant les termes de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que la commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

Considérant les termes de l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'établissement comprend au plus 20 membres et qu'il est composé notamment des personnes suivantes :

- au moins quatre membres du personnel de l'école, dont au moins deux enseignants et, si les personnes concernées en décident ainsi, au moins un membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un membre du personnel de soutien, élus par leurs pairs;
- dans le cas d'une école où des services de garde sont organisés pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, un membre du personnel affecté à ces services, élu par ses pairs.

Considérant que le nombre total de postes, pour les représentants des membres du personnel susmentionnés, doit être égal au nombre de postes pour les représentants des parents;

Considérant le processus électoral qui devra être déployé prochainement afin de combler les postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, au sein duquel siègera un représentant pour chacune des catégories de membres du personnel suivantes :

- 1 cadre scolaire
- 1 directeur d'établissement
- 1 membre du personnel enseignant
- 1 membre du personnel professionnel
- 1 membre du personnel de soutien

Considérant que les membres du personnel éligibles pour combler ces postes sont ceux qui siégeront sur les conseils d'établissements;

Considérant la nécessité que chacune des catégories puissent être adéquatement représentée au sein des conseils d'établissement afin d'avoir l'opportunité de soumettre sa candidature et de voter à l'élection de la catégorie des membres du personnel dont elle fait partie;

sur la proposition du directeur général, il est résolu :

a) de modifier la composition du conseil d'établissement de l'école de la Source comme suit :

Nombre de représentants des parents	4
Nombre de représentants des membres du personnel	4

b) que la résolution CC08-2056 soit modifiée en conséquence ainsi que toute résolution incompatible avec la présente.

#### **ADOPTÉE**

#### **DGT20-4741 – Modification de la composition du conseil d'établissement – École Notre-Dame-de-Lorette – Abrogation de la résolution DGT20-4712**

Considérant les termes de la résolution DGT20-4712 fixant à 5 le nombre de représentants des parents et de représentants des membres du personnel pour le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lorette;

Considérant que l'intention de ce conseil d'établissement était plutôt de conserver une représentation comportant 4 représentants des parents et 4 représentants des membres du personnel;

sur la proposition du directeur général, il est résolu d'abroger les termes de la résolution DGT20-4712 et que le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lorette soit plutôt composé tel que prévu au terme de la résolution CC18-4211, soit :

Nombre de représentants des parents	4
Nombre de représentants des membres du personnel	4

#### **ADOPTÉE**

#### **Période de questions réservée au public**

Madame Sophie Martineau-Dupont, présidente et monsieur Antoine Prévost, vice-président du comité de parents du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons sont présents et indiquent qu'ils n'ont aucune question à poser.

#### **Correspondance**

N/A.

#### **Autres sujets**

N/A.

#### **Date et heure de la prochaine séance**

Le mardi 22, septembre 2020 à 19 h.

#### **Levée de la séance**

À 19 h 30, la séance est levée.

---

Monsieur Martial Gaudreau, directeur général

---

Madame Annie Garon, secrétaire générale